

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

InVS  
Institut de veille sanitaire

#### **Décision n° 24-DG-2015 du 18 février 2015 portant délégation du directeur général de l'Institut de veille sanitaire aux directeurs et directeurs adjoints de départements et de services afin de signer les ordres de mission**

NOR : AFSX1530115S

Le directeur général de l'Institut de veille sanitaire,

Vu les articles L. 1413-8 et L. 1413-10 du code de la santé publique définissant les compétences du directeur général de l'Institut de veille sanitaire ;

Vu les missions de l'InVS, décrites aux articles L. 1413-2 et suivants du code de la santé publique et par les décrets d'application de la loi n° 98-535 du 1<sup>er</sup> juillet 1998 modifiée ;

Vu l'alinéa 8 de l'article R. 1413-12 dudit code, qui prévoit que le directeur général « peut déléguer sa signature à ceux de ses collaborateurs qui exercent une fonction de direction au sein de l'Institut de veille sanitaire » ;

Vu le décret du 17 juillet 2014 portant nomination de M. François BOURDILLON comme directeur général de l'Institut de veille sanitaire,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

De déléguer sa signature à effet de signer, en son nom, les ordres de mission et les avis de réunion en France métropolitaine et en Europe, aux personnes dont la liste suit, chacune pour ce qui concerne son département ou service :

Mme Sylvie QUELET, directrice du département des maladies infectieuses (DMI).

M. Bruno COIGNARD, adjoint à la directrice du département des maladies infectieuses (DMI).

M. Thierry CARDOSO, directeur du département de coordination des alertes et des régions (DCAR).

Mme Anne GALLAY, adjointe au directeur du département de coordination des alertes et des régions (DCAR).

M. Bertrand XERRI, directeur du département scientifique et de la qualité (DiSQ).

Mme Anne-Catherine VISO, adjointe au directeur du département scientifique et de la qualité (DiSQ).

Mme Catherine BUISSON, directrice du département santé travail (DST).

M. Pascal EMPEREUR-BISSONNET, adjoint à la directrice du département santé travail (DST), à compter du 8 septembre 2014.

Mme Agnès LEFRANC, directrice du département santé environnement (DSE).

Mme Isabelle GREMY, directrice du département des maladies chroniques et traumatismes (DMCT).

Mme Emmanuelle BAUCHET, adjointe à la directrice du département des maladies chroniques et traumatismes (DMCT).

Mme Corinne VERRY, directrice du service documentation (SDOC).

Pour permettre aux personnels de se rendre à des actions de formation gérées par le service des ressources humaines, Mme Marie-Julie MONTARRY, directrice du service des ressources humaines (SRH) par intérim, a délégué de signature pour les ordres de mission de l'ensemble des personnels de l'InVS.

Article 2

Sont exclus de cette délégation :

- les ordres de mission dont les frais par mission sont supérieurs à 1 000 €;
- les avis de réunion dont les frais totaux sont supérieurs à 2 500 € ou qui incluent des frais de location de salle à l'extérieur de l'InVS.

Article 3

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature. Elle remplace et annule la décision n° 117-DG-2014 du 4 août 2014.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 18 février 2015.

*Le directeur général,*  
DR F. BOURDILLON